

TARIFS DEMI-PENSION

3ème TRIMESTRE 2025/2026

d'AVRIL à JUILLET 2026

Attention, les demandes de changements de forfaits doivent nous parvenir par mail avant le 21/04/2026

TARIFS FORFAITS - A régler en début de trimestre					
N.B. : Le choix du forfait vous engage pour TOUT le trimestre (jusqu'au 03/07/2026).					
6ème - 5ème - 4ème - 3ème	MONTANT FORFAIT	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,30 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 1,10 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 2,10 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 3,60 € *
Forfait 4 jours par semaine	179,40 €	167,70 €	136,50 €	97,50 €	39,00 €
Par prélèvement	En 3 prélèvements : Mai, Juin, Juil., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 3 jours par semaine	133,40 €	124,70 €	101,50 €	72,50 €	29,00 €
Par prélèvement	En 3 prélèvements : Mai, Juin, Juil., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 2 jours par semaine	92,00 €	86,00 €	70,00 €	50,00 €	20,00 €
Par prélèvement	En 2 prélèvements : Mai, Juin, entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 1 jour par semaine	46,00 €	43,00 €	35,00 €	25,00 €	10,00 €
Par prélèvement	En 1 prélèvement : Mai, entre le 05 et le 10				

* L'aide aux repas est allouée par le Conseil Départemental 34. Pour toute info : www.herault.fr/jeunesse/publications/aide-aux-repas

Repas occasionnel (hors forfait) ☞ **5,60 €**

Paiement en ligne	<p>Créer votre compte MyTurboSelf depuis le site de l'Agglomération</p> <p>☞ Modalités téléchargeables sur le site de l'Agglomération du Pays de l'Or : (https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/)</p>
Par prélèvement automatique	<p>Si le prélèvement automatique a été mis en place depuis la rentrée, aucune procédure à faire, celui-ci sera reconduit pour toute l'année scolaire.</p> <p>☞ Pour les nouvelles demandes, joindre une autorisation de prélèvement (téléchargeable sur le site de l'Agglomération du Pays de l'Or) + RIB</p> <p>Les prélèvements auront lieu avant le 10 de chaque mois pour le mois précédent. Le 1er prélèvement pour le 3ème trimestre se fera entre le 05 et le 10 mai 2026.</p>
Par chèque	<p>A l'ordre du "Régisseur de recettes"</p> <p>☞ par courrier : Pays de l'Or Agglomération - Service D.P. - 300, Avenue Jacqueline AURIOL - Zone Aéroportuaire - CS 70040 - 34137 MAUGUIO CEDEX</p> <p>☞ remis au passage au self du collège</p> <p>☞ au service "Restauration" - 250, rue des Aramons - La Louvade - 34130 MAUGUIO</p> <p>Merci de noter au dos du chèque le NOM, Prénom et classe de l'élève</p>
En espèces	<p>☞ Paiement possible à l'UPC Théo Luce - 250, rue des Aramons - La Louvade à MAUGUIO UNIQUEMENT sur rendez-vous au 04 67 29 31 73.</p>

Badges	<p>. Le premier badge <u>est gratuit et valable pour TOUTE LA SCOLARITE AU COLLEGE</u> et il est indispensable au passage du self (les élèves n'ayant pas leur badge passeront systématique à la fin du service).</p> <p>. En cas de perte, de détérioration ou de vol, les frais administratifs pour le renouvellement des badges s'élèvent à 8,00 €</p>
---------------	--